



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

La Poste occupe une part importante dans ce numéro car une page se tourne et il nous semble important d'en parler. Votre journal a posé quelques questions à la « Responsable Réseau postal et vente Communication Sud » et ses réponses sont à lire en pages 6 et 7. Il est intéressant d'observer comme les statistiques, les pourcentages et, d'une manière plus générale, la rentabilité à supplanté la qualité du service universel de la Poste.

Vous découvrirez également les dernières nouvelles de la société de Jeunesse, qui a trouvé du sang neuf et de l'énergie pour élaborer de nouveaux projets. Vous lirez également les aventures de nos aînés en ballade en Suisse romande. Les nouvelles du Conseil communal et quelques chroniques complètent cette édition du Chavannus.

Nous adressons un énorme merci à Sandra Bernet qui s'est chargée de la mise en page de ce numéro et qui a dû jongler avec les demandes évolutives du rédacteur en chef ! Par ailleurs, nous aimerions connaître votre avis, quel qu'il soit, sur le contenu de ce journal : n'hésitez pas à nous écrire (lechavannus@hotmail.ch) et nous ferons le maximum pour tenir compte de vos suggestions.

Vous tenez entre les mains le numéro d'automne de la nouvelle équipe en charge du « Chavannus ». Cette équipe s'est fort peu étoffée et demeure ouverte à accueillir des personnes prêtes à apporter leur contribution à l'élaboration de ce journal.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de venir partager vos compétences avant que l'équipe actuelle ne se lasse et ne jette l'éponge.

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

- | | |
|-------------|--|
| 3 novembre | Troc d'automne
(grande salle – 13h00 à 15h00) |
| 24 novembre | Bar ambiance de la Jeunesse |
| 8 décembre | La Chavannaïse (course à pied) |

L'Automne – 22 septembre à 16h50



SOMMAIRE

- | | |
|------------|---------------------------------|
| Page 2 | Conseil Communal - Municipalité |
| Page 3 | La Jeunesse |
| Page 4 | Chronique Immobile - Jeu |
| Page 5-6-7 | La Poste |
| Page 8 | Courrier - Journée sportive |
| Page 9 | Sports |
| Page 10-11 | Sortie des aînés |
| Page 12 | La chronique de l'arpenteur |

CONSEIL COMMUNAL

La dernière séance a eu lieu le 27 juin.

Les comptes 2011 de la bourse communale ont été acceptés à l'unanimité.

M. Jules Willi, Président et M. Stéphane Borella, vice-Président, ont été réélus.

L'équipe des scrutateurs reste également inchangée : Christiane Jones et Françoise Wermeille

comme scrutatrices et Nicole Bornet et Patrick Rossi comme scrutateurs suppléants.

Divers : - le chantier des murs antibruit le long de l'autoroute pourrait débuter en 2014.

La Municipalité a informé le Conseil que la Poste allait fermer son bureau et transférer une partie de ses activités à l'épicerie.

MUNICIPALITÉ



La taxe au sac, c'est quoi ?

En tant qu'habitant averti et informé de votre commune, vous avez certainement entendu parler de la taxe au sac mais vous aimeriez bien savoir ce qui se cache derrière ce slogan.

C'est en 1977 déjà que la Confédération a instauré une taxation directe des déchets, décision ignorée par le canton de Vaud qui se trouve dans l'illégalité. Suite à une plainte déposée au Tribunal Fédéral par un habitant de Romanel s/Lausanne, le TF a rappelé au canton la règle fédérale qui stipule que chacun est responsable de sa propre production de déchets et doit payer le coût de son élimination.

A partir de cette règle, les communes qui financent actuellement l'élimination des déchets par l'impôt, totalement ou partiellement, doivent revoir leur règlement et introduire soit la taxe au sac soit la taxe au poids.

Le périmètre de gestion des déchets auquel fait partie Chavannes-de-Bogis a opté pour la taxe au sac car les désavantages liés à la taxe au poids sont nombreux : grands investissements, importante maintenance et gestion administrative trop élevée. A l'inverse, l'introduction de la taxe au sac minimise les investissements et frais administratifs.

La commune de Chavannes-de Bogis fait partie de la SADEC SA (société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte) avec toutes les communes du district de Nyon et du district de Morges. La quasi-totalité des sociétaires ont décidé d'opter pour la taxe au sac.

Quelles seront les conséquences pratiques pour les habitants ?

Rien ne changera pour la récupération du verre, du papier, des déchets verts, des encombrants qui devront être amenés à la déchetterie comme précédemment.

Les ordures ménagères devront être mises dans des sacs de couleur, vendus dans les commerces locaux

(Manor, épicerie, ...). Les sacs non officiels ne seront plus ramassés.

En compensation, le taux d'imposition se verra (sous réserve de l'approbation du Conseil communal) diminué. Le montant de la taxe 2013 sera de CHF 140.00 TTC par habitant. Sous réserve de l'approbation du Conseil communal, les enfants et les adolescents seront exemptés de la taxe forfaitaire. Ils seront soumis à son paiement dès l'année civile suivant leur 18ème anniversaire.

Comment l'élimination des déchets est-elle financée ?

Afin de couvrir l'élimination des déchets de manière à respecter la loi, le mode de financement comprendra 3 volets :

L'achat de sacs pour les déchets ménagers dont le prix variera selon la capacité ;

La taxe par habitant pour couvrir les coûts de la déchetterie, des déchets urbains, etc. ;

L'impôt pour les déchets spéciaux mais qui ne pourra pas dépasser le 30% des coûts totaux.

Quelle est la suite ?

La taxe au sac doit être introduite le 1er janvier 2013. La Municipalité, en collaboration avec les communes de Terre Sainte, prépare un règlement qui sera soumis au Conseil Communal en décembre 2012. Notre règlement est actuellement en procédure de consultation auprès des autorités cantonales. Dès qu'il sera validé par les services concernés, une commission du Conseil Communal l'étudiera en vue de sa validation.

P.Stampfli, syndic

Dernière minute : le canton de Vaud envisage d'importants travaux sur la route de Divonne. La mise à l'enquête devrait se faire prochainement. Le dossier sera déposé au greffe communal.

LA JEUNESSE EST REPARTIE POUR UNE ANNÉE !

Après une année compliquée pour la Jeunesse qui ne comptait plus que 5 membres, c'est avec joie que nous terminons le Giron des Jeunesses à Chésereux avec trois coupes !

Il aura quand même fallu environ 2 mois de travaux pour construire notre char sur le thème de «La princesse & la grenouille» qui a été récompensé d'une 3ème place au Corso Fleuri ! Ainsi qu'une 3ème place pour le tir de groupe et une 2ème place pour le tir individuel fille aux 300 mètres.

Depuis le départ, l'année passée, de la moitié de ses membres, la jeunesse a dû tenir le rythme et garder l'espoir de trouver de la relève. Car oui, les anciens partent mais les jeunes manquaient à l'appel. C'est donc avec soulagement que nous vous annonçons l'arrivée probable de futurs nouveaux membres ! Ils sont âgés de 16 à 19 ans, ne viennent pas forcément de nos deux communes, mais ont la même motivation que nous : relancer la Jeunesse de Bogis -Chavannes !

Et cet automne, la jeunesse s'envole pour l'Irlande ! Nous fêterons donc Halloween au pays de la Guinness en passant par Dublin jusque dans le Connemara.

En attendant retenez la date du 24 novembre et suivez-nous sur Facebook !

La Jeunesse de Bogis -Chavannes

Contact :
bogis.chavannes@hotmail.ch
Sandra Bornet
079 295 15 20



DERNIÈRES NOUVELLES DE L'OFFICE DE L'IMMOBILITÉ

Nous étions, hélas, déjà habitués aux colonnes de voitures le matin sur la route de Divonne ou au centre du village,

Nous savions qu'en allant au centre commercial un samedi pluvieux, nous allions longer la forêt au pas et tourner longuement avant de trouver une place de parc,

Nous nous étions résignés à devoir prendre trois quarts d'heure le matin pour rejoindre Genève,

Nous n'étions plus surpris de devoir utiliser la bande d'arrêt d'urgence en fin de journée en guise de bretelle de sortie,

Mais jusqu'où iront-ils ? Quel accident devons-nous vivre pour que les responsables prennent conscience de la situation ? Les travaux actuels (élévation de la clôture et modification de la sortie d'autoroute côté lac) entraînent des situations parfois surréalistes, notamment celle consistant à être arrêté sur la voie de droite de l'autoroute alors que la bande d'arrêt d'urgence est bloquée par une barrière en béton. Qu'en pense l'OFROU ?

De manière plus générale, les fonctionnaires du Canton ou les chef(fe)s de projets du Conseil régional sont-ils au courant de la situation ? Celles et ceux qui doivent prendre des décisions à Berne, à Lausanne ou à Nyon traversent-ils notre village ? Oui, mais certainement quand les bouchons ont disparu en milieu de journée.

Rien ne bouge dans le monde immobile.



MAIS QU'EST-CE QUE CELA PEUT-IL BIEN ÊTRE ?

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi		Mercredi (contrainte des bus)	
Période 1	08h05 - 08h50	Période 1	08h05 - 08h50
Période 2	08h59 - 09h11	Période 2	08h59 - 09h44
Période 3	09h48 - 10h33	Période 3	09h48 - 10h33
Période 4	10h52 - 11h37	Période 4	10h50 - 11h35
Période 5	11h42 - 12h27	Période 5	11h38 - 12h23
Période 6	12h40 - 13h25		
Période 7	13h31 - 14h16		
Période 8	14h30 - 15h15		
Période 9	15h19 - 16h04		

QUELQUES PROPOSITIONS NON EXHAUSTIVES :

- le futur horaire de bus Divonne - Coppet
- un test de mathématiques
- les heures d'ouverture de la Poste

(Réponse en page 9)

Nous faisons plus que transporter des lettres, des colis et des marchandises.

LA POSTE

La Poste. Notre Poste. Savez-vous que depuis les années 1930, un bureau existe dans notre village ? Auparavant, nous étions desservis par le facteur de Céligny ou de Founex. Cela s'appelait le service universel et la Poste faisait partie du décor dans l'imaginaire collectif. (Si vous voulez en savoir un peu plus sur l'histoire de la Poste à Chavannes-de-Bogis, relisez le Chavanneus n° 5.)

Depuis, comme dans beaucoup d'autres domaines, la rentabilité et les bureaucrates-juristes ont pris le pouvoir et la Poste est devenue une entreprise comme une autre. Le service à la population en pâtit mais la majorité semble se résigner devant les décisions du 'géant jaune'.

Ces derniers temps, l'avenir du bureau postal de Chavannes-de-Bogis soulevait quelques questions mais rien ne laissait augurer la brutalité et la rapidité de la décision de fermeture tombée au début de l'été. Décision inattendue car comment prévoir qu'une administration publique au service de la population puisse fermer un bureau gérant 2'500 habitants et de nombreuses entreprises dans une région à fort développement ?

Au nom de la sécurité, le cash ne circule quasiment plus, à moins que l'épicier-buraliste-facteur ait fait suffisamment de caisse. Le progrès est parfois déconnecté de la réalité. La Poste a-t-elle sondé les utilisateurs locaux ? Et qu'en sera-t-il des personnes à mobilité réduite, dont le seul moyen de locomotion est le transport public ? Si nous ouvrons l'horaire direction Founex ou Mies (bureaux de remplacement proposés), nous constatons qu'il faut 40 à 45 minutes pour avoir les services d'une vraie poste et, si le temps d'attente n'est pas excessif aux guichets, qu'il faut compter deux heures pour l'aller-retour, plus le prix du transport. La rentabilité a un prix !

Nous avons posé quelques questions à la Poste. Sur les pages suivantes, vous pourrez découvrir les réponses de Mme Nevìa Crivelli, responsable Réseau postal et vente Communication Sud.



1) La sécurité est-elle la seule raison de la fermeture du bureau actuel de Chavannes-de-Bogis ?

Le net recul de la demande a été la première raison pour laquelle nous avons dû réfléchir à la future desserte postale de Chavannes-de-Bogis et de Bogis-Bossey. La seconde raison, plus importante et surtout plus urgente, tient au fait que nous avons enregistré récemment un nombre croissant de graves agressions à l'office de poste local, dont la dernière en date remonte à fin 2011. Compte tenu de ces événements, nous ne trouvons plus de personnel disposé à travailler sur place, et ce malgré les dispositions suffisantes et conformes aux normes actuelles que nous avons prises en matière de sécurité.

2) Y a-t-il eu une étude sur la possibilité d'ouvrir un guichet dans le centre commercial Manor de Chavannes-de-Bogis ?

La possibilité d'ouvrir un guichet dans le centre commercial a été étudiée. La Poste y a renoncé d'une part par rapport aux coûts très élevés de location et, d'autre part, en raison du faible potentiel de demande de prestations postales. Il a aussi été discuté avec les autorités communales de Chavannes-de-Bogis que le maintien d'une présence dans le village était prioritaire ; un déplacement dans le centre commercial n'apporterait dans ce sens pas une bonne solution pour la population locale. De plus, il n'y a actuellement aucune place dans le centre Manor. Une extension du centre pourrait être envisagée, mais demande une révision du plan d'aménagement local et ne représente donc pas, dans l'immédiat, une solution.

3) La Poste a-t-elle approché les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis pour une éventuelle prise en charge financière d'une sécurisation des locaux actuels ?

La Poste décline les financements par des tiers en faveur de ses offices de poste pour des raisons de principe. Tout d'abord parce qu'elle en est la seule responsable, telle une entreprise de droit public avec des conditions-cadres concernant la rentabilité. Deuxièmement, pour éviter d'être dépendante de tiers et, troisièmement, pour garder sa liberté d'agir comme entreprise selon les prescriptions légales et politiques. Quatrièmement, l'égalité de traitement des communes : les entités riches pourraient se permettre les investissements, les moins bien loties, non.

4) Les communes de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis comptent pas loin de 2'500 habitants ainsi que de nombreuses entreprises. De plus, la région poursuit son développement, à l'image de l'arc lémanique. Est-ce normal de fermer le bureau de Poste ou du moins supprimer une grande

partie des services offerts actuellement ? Cela se passe-t-il ailleurs en Suisse ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de supprimer l'office de poste de Chavannes-de-Bogis sans remplacement. Nous prévoyons de continuer à fournir nos prestations postales tout en gardant une présence physique de La Poste dans la commune au moyen de l'introduction d'une agence postale. Le modèle faisant ses preuves depuis des années peut notamment servir de solution de remplacement et il faut rappeler qu'on compte en Suisse environ 460 expériences positives de ce type. Deuxièmement, une croissance économique et/ou une augmentation de la population ne signifient pas nécessairement une plus ample utilisation des services postaux. Les habitudes des clients de La Poste changent et évoluent. Parmi les causes de cette évolution, il convient notamment de mentionner les technologies modernes, une mobilité en augmentation ainsi que la libéralisation du marché postal. Troisièmement, l'analyse du réseau des offices de poste est une tâche constante et permanente pour La Poste, soit dans les vallées, soit dans les centres plus grands. Les nouvelles habitudes de la clientèle et le renforcement de la concurrence obligent l'entreprise à s'adapter aux nouvelles conditions-cadres et à trouver de nouvelles solutions. Les conditions posées par la loi sur la Poste et le Conseil fédéral sont, à cet égard, sans ambiguïté: La Poste doit exploiter un réseau postal qui couvre l'ensemble du territoire tout en améliorant son orientation clientèle et la rentabilité. Jamais la desserte postale de base, pas plus que la réalisation d'économies, ne sont évoquées comme une fin en soi. La fermeture pure et simple d'un office de poste reste donc l'exception.

5) Cette décision est-elle compatible avec le «service universel» que la Poste prétend offrir à tous les habitants de notre pays ?

Bien sûr. Les objectifs que nous assignent la législation sur la Poste et le Conseil fédéral sont clairs: d'une part, nous adapter davantage aux habitudes des clients et améliorer notre rentabilité, d'autre part, maintenir un réseau postal couvrant l'ensemble du territoire, de manière à assurer la desserte postale de base du pays. En ce sens, le développement du réseau postal est une tâche continue. Les alternatives aux offices traditionnels proposées par La Poste répondent également aux critères posés par le Conseil fédéral, pour lequel les agences s'apparentent à des offices de poste. Quant au service à domicile («La Poste sur le pas de la porte»), il est reconnu comme une solution de remplacement d'un office de poste à même de garantir la desserte de base. Par contre, le Conseil fédéral et le Parlement renoncent expres-

sément à définir des dispositions légales précisant le nombre exact d'offices de poste. Sans compter que La Poste Suisse dispose de l'un des réseaux de points d'accès les plus denses au monde. Surtout, il ne s'agit pas de supprimer l'office de poste de Chavannes-de-Bogis sans remplacement. Nous prévoyons donc de continuer à fournir nos prestations postales tout en gardant une présence physique de La Poste dans la commune au moyen de l'introduction d'une agence postale, ce modèle faisant ses preuves depuis des années en Suisse.

6) A votre avis, que feront des personnes non connectées à internet ou des personnes à mobilité réduite ? Existe-t-il une autre alternative pour cette partie de la population que de se mettre à l'informatique ou d'emprunter des transports publics offrant de très mauvaises correspondances ?

Dès le vendredi 17 août 2012 les versements en argent liquide ne sont plus acceptés à Chavannes-de-Bogis. Payer les factures est néanmoins possible au moyen des cartes Maestro et de la PostFinance Card, ainsi qu'il est possible d'effectuer des retraits d'argent au moyen de la PostFinance Card (limités à CHF 300.- / jusqu'à CHF 500.- avec l'introduction de l'agence postale). Dans ce sens, le paiement des factures est assuré sur place pour la majorité de la population locale, sans espèces, mais en toute sécurité.

7) Avez-vous calculé le temps nécessaire (aller et retour) pour un déplacement en transports publics de Chavannes-de-Bogis à Founex, Borex et Mies ? Quelle est la position de la Poste quant au temps maximal toléré pour forcer les utilisateurs à se rendre dans un bureau voisin ?

Les raccordements des communes/quartiers au réseau des transports publics et l'accessibilité aux services postaux sont bien un des critères auxquels La Poste donne de l'importance dans ses analyses. En matière d'accessibilité aux prestations du service postal universel, La Poste doit respecter les exigences réglementaires et de la politique. Les prestations du service universel doivent être disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable. La distance est réputée raisonnable lorsque l'office de poste le plus proche est accessible, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes (agence) 30 minutes (service à domicile), par 90% de la population. Cela s'entend comme moyenne nationale et pas référée aux cas singulièrement. Si l'on se fonde sur les données démographiques actualisées relevées en 2010 par l'Office fédéral de la statistique (OFS), La Poste parvint de nouveau en 2011 à respecter l'objectif fixé en garantissant l'accessibilité à 91,7%.

8) A votre avis, pensez-vous que le terme «nou-

velle offre financière», en titre sur votre tout-ménage, est tout à fait explicite pour l'entier des habitants, notamment pour les plus de 50 ans qui ont toujours pu bénéficier d'un service postal d'une certaine qualité dans leur village ?

La société, la technique et l'économie évoluent rapidement. Beaucoup de personnes travaillent aujourd'hui hors de leur commune de domicile. Par conséquent, de plus en plus de clients (les plus de 50 ans aussi) recourent aux prestations postales sur leur lieu de travail, sur le chemin qui les y amène, ou profitent de les associer à d'autres activités ou à leurs achats. Près de neuf Suisses sur dix possèdent en outre un téléphone portable. Environ 75 % de la population utilise Internet quotidiennement ou plusieurs fois par semaine, entre autres pour consulter les e-mails ou pour avoir accès à des services financiers. Dès le 17 août 2012 les versements en argent liquide ne sont plus acceptés à Chavannes-de-Bogis. Payer les factures est néanmoins possible au moyen des cartes Maestro et de la PostFinance Card, ainsi qu'il est possible d'effectuer des retraits d'argent au moyen de la PostFinance Card. Dans ce sens, nous retenons que le paiement des factures est assuré sur place pour la majorité de la population locale.

Les points d'accès aux services postaux sans paiements en numéraire sont ainsi connus et fonctionnels depuis des années. Les agences postales sont implantées en Suisse dans presque 460 localités et le niveau de satisfaction est élevé. Concernant la qualité de nos prestations, une enquête sur les agences postales, réalisée pour la deuxième fois sous cette forme en 2011, a donné dans l'ensemble des résultats positifs: les 75 points (sur une échelle de 0 à 100) correspondant à la satisfaction des particuliers représentent un très bon score, identique à celui enregistré lors du dernier sondage en 2009. L'indice des entreprises gagne même un point par rapport au chiffre d'il y a deux ans et s'est établi à 73 points. Le personnel des agences, la proximité, l'offre et la fidélisation en particulier se maintiennent à un niveau déjà élevé, voire améliorent encore légèrement leur score.

9) Pourquoi la Poste ne sonde-t-elle pas préalablement la population avant de prendre une telle décision ?

Dans le cadre d'un examen d'un office de poste, nous nous adressons toujours à l'exécutif local (conformément à la pratique existante basée sur la réglementation postale). Lors de l'évaluation, des critères déterminants sont sa fréquentation, la situation qui prévaut là où il est implanté, les possibilités pour une solution de partenariat et l'environnement. Un sondage auprès de la population n'est dans ce sens pas prévu.

COURRIER DES LECTEURS

Malgré la pléthore des moyens de communication, la rédaction du Chavannus n'a reçu qu'un seul message mais elle en remercie sincèrement son auteur en espérant qu'il ait ouvert une voie et que d'autres habitants osent à l'avenir prendre une plume ou leur clavier ...

«Un grand merci pour vos nouvelles du village. D'ailleurs j'ai été frappé d'apprendre à travers votre journal et la vie du conseil communal que la Commune avait décidé de ne pas prévoir de mur antibruit du côté des Champs Blancs ce qui suppose qu'une butte antibruit va être construite de l'autre côté de l'autoroute. C'est extrêmement navrant d'apprendre ce type de nouvelles qui concerne une bonne partie de la population de la Commune à travers votre journal sans autre avis de la Commune. En savez-vous plus de ce côté-là ? De mon côté, je vais élever le débat au niveau du Syndic car il s'agit d'un sujet extrêmement important.

Avec mes meilleures salutations et..... continuez à nous tenir au courant !»

Amedeo D'Odorico



JOURNÉE SPORTIVE

Le soleil était au rendez-vous pour la journée sportive intercommunale du 30 juin dernier. Les tournois de football, volley-ball et pétanque ont rencontré un franc succès et l'édition 2013 est déjà programmée ! La démonstration de BMX durant l'après-midi fut extrêmement spectaculaire.

La journée s'est prolongée avec une soirée raclette et une animation de la Jeunesse tout à fait réussie. Les absents ont bien évidemment eu tort de ne pas venir !



SPORTS

LA CHAVANNAISE

La seconde édition de la course 'la Chavannaïse' aura lieu le samedi 8 décembre prochain. L'édition 2011 avait rencontré un franc succès et les organisateurs ont à nouveau fait le maximum pour que cette course se déroule de manière optimale.

Les inscriptions sont déjà ouvertes sur le site <http://www.avgeneve.com/chavannaïse>. A noter la pointe d'humour genevoise du webmaster qui indique que les dossards sont à retirer dans les locaux de la Mairie et que le départ de la course aura lieu devant la Mairie. Selon nos informations, le bâtiment communal ne devrait pas être rebaptisé d'ici la fin de l'année. Affaire à suivre.

Dans tous les cas, rendez-vous pour tous le 8 décembre à partir de 12h00 : les non-sportifs sont attendus le long du parcours pour encourager ces valeureux sportifs. La remise des prix aura lieu à partir de 16h00.



MAIS QU'EST-CE QUE CELA PEUT-IL BIEN ETRE : LA REPONSE

C'est la nouvelle grille horaire de l'établissement secondaire des Rojalets (collège de Terre-Sainte) ! A noter la subtile différence d'horaire pour les périodes 4 et 5 entre le mercredi et le reste de la semaine.

Vous avez le droit de réagir : lechavannus@hotmail.ch

PUBLICITÉ

POUR FÊTER LES
10 ANS
DE LA SECTION BAD-TT DE L'USTS,
NOUS ORGANISONS UN
**TOURNOI DE
BADMINTON**

Samedi 24 novembre 2012 (toute la journée)
Collège Secondaire de Terre Sainte
(En Rojalets) à Coppet
Inscription et programme : dès le 15 septembre,
sur notre site web
www.usts.ch

UNION SPORTIVE TERRE SAINTE
USTS

SORTIE DES AÎNÉS

Le mercredi 19 septembre, 29 retraités de Chavannes-de-Bogis se retrouvent pour leur sortie annuelle. Un coup d'oeil au ciel nuageux ne présage rien de bon. Un espoir subsiste cependant car les prévisions météo ont annoncé le soleil pour l'après-midi.

Le car arrive, le groupe monte. Départ pour Bogis-Bossey et prise en charge des retraités de cette commune. Nous sommes 50 au total. Le car atteint le col du Molendruz par des routes secondaires. Arrêt au restaurant du col où un café croissant est offert à tous.

Le car poursuit sa route et s'arrête aux Charbonnières pour une visite au Musée du Vacherin. Un film décrivant toutes les étapes de la confection d'un vacherin et à son affinage est projeté. Ensuite M. Rochat fromager-affineur, le très sympathique maître des lieux, répond à de nombreuses questions puis nous lit avec talent quelques poèmes

à la gloire du vacherin. Le groupe est ensuite invité à une dégustation accompagnée de vins. L'étage supérieur qui constitue le vrai musée présentant de nombreuses pièces liées à l'histoire du vacherin et à son époque est rapidement visité. Avant le départ certains en profitent pour acheter et emporter un vacherin.

Il est presque l'heure du repas. Le car repart, longe le lac de Joux et s'arrête au restaurant Bellevue le Rocheray. Là, le soleil est au rendez-vous et un bon repas est servi à l'intérieur dans une ambiance animée, festive et conviviale.

Après une pause de 2 heures le groupe repart en direction du Sentier pour une visite à l'Espace Horloger de la vallée de Joux. Il s'agit en fait d'un nouveau musée. On peut y voir de magnifiques pièces: horloges, pendules, montres de différentes époques et des objets et outils utilisés dans la manufacture horlogère. Remarquable égale-



ment la reconstitution d'un atelier typique dans lequel les paysans de la région confectionnaient autrefois leurs montres ou des pièces pour l'horlogerie durant les longues journées d'hiver. Un film très intéressant retraçant l'histoire de l'horlogerie a également été présenté.

Hélas, il est déjà l'heure du départ. Tout le monde est à bord. Mme Thévoz rappelle que cela fait 10 ans qu'une sortie a lieu. Elle demande qui se souvient de la première sortie: très peu de personnes. Sur ce, le car quitte le Sentier, rejoint l'autoroute en passant cette fois-ci par le col du Marchairuz.

En résumé ce fut une journée très réussie. Tout le mérite en revient à Mme Thévoz municipale qui a organisé celle sortie avec un grand professionnalisme. Un grand merci également aux deux municipalités et assemblées communales qui ont approuvé et permis cette sortie.



LA CHRONIQUE DE L'ARPEUTEUR

Au coeur de notre été qui oscille constamment entre canicule et petits matins frais, quelque chose a soudain changé aux abords du village. L'oeil s'étend habitué, depuis si longtemps, à ces bâtisses sans grâce qui bouchaient l'horizon, on s'était résigné à devoir vivre près d'elles sans trop savoir pour combien de temps encore.

D'abord désertées, ayant perdu leur utilité initiale, elles étaient devenues au fil du temps le repère idéal pour toutes sortes de petits larcins, du banal vandalisme à la mise à sac organisée. Ouvertes à tous vents, les vitres brisées, elles faisaient étalage de leurs espaces béants et de leurs murs offerts aux tagueurs et autres artistes, virtuoses du graffiti mais pas forcément de l'orthographe et de la syntaxe. Durant une bonne décennie, cette zone abandonnée était devenue sinistrée, nous rappelant chaque jour d'autres endroits du monde subissant catastrophes naturelles, bombardements ou simples délabrements dus à la négligence humaine.

Des années à subir tous les outrages, ces épaves de béton échouées au bord des champs n'attendaient que le coup de grâce et la main salvatrice du fossoyeur.



C'est ainsi qu'en quelques semaines, les murs délabrés se retrouvèrent en petits tas de gravier, les poutres et charpentes en bois d'allumage et les fondations soulevées de terre réduites au format tout-venant. Un tri sélectif gigantesque se déroulait sous nos yeux ébahis et admiratifs, orchestré tel un ballet. Livré aux machines performantes et aux mains expertes des démolisseurs, le lieu reprenait peu à peu vie et espace. Malgré le bruit et la poussière, on pouvait entrevoir dans un avenir tout proche, une quiétude retrouvée et un horizon débouché avec un coup d'oeil dégagé à nouveau plongeant au loin sur le lac scintillant.

Tous les espoirs sont donc permis pour que le béton fasse place.....aux verts pâturages, aux vergers, à une jachère, paradis des papillons, même si, sous nos cieux cléments où la terre vaut de l'or, chaque hectare déclassé se transforme en lingots.



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- La Municipalité ;
- La Jeunesse ;
- Lucien Lambrigger ;
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra mi-décembre.

Délai pour vos articles et réactions : 2 décembre

Tirage : 500 exemplaires

à disposition au greffe communal

Disponible par abonnement

(CHF 10.- pour 4 numéros)

Contact : lechavannus@hotmail.ch